

DEPARTEMENT DES PYRENES
VILLE DE CERET

Date de convocation :
28/02/2024

Nombre de conseillers municipaux

En exercice : 29
Présents : 24
Procurations : 04
Votants : 28

OBJET :

FINANCES

==--==

**Adhésion à l'Association
Mouvement de
développement des 235
villes sous-préfecture**

En l'an deux mille vingt-quatre et le six mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents :

M. COSTE Michel, Maire, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie, M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, Mme MENAHEM Sophie, M. VILA-PASOLA Marti, Adjoints ; M. COSTE Jean-François, Mme BENARD Gisèle, Mme DUNYACH Monique, Mme CAPEILLE Sandrine, Mme BRISSAUD Mina, Mme BOURDIN Géraldine, M. BERTHELOT Stéphane, Mme OHN Christiane, M. PREHAM Anthony, M. REDONDO Simon, Mme BOISDRON Gisèle, M. INGHAM John, Mme BOISORIEUX Michèle, Mme TORRENT Michèle, Mme QUER Martine, M. PARAYRE Jean, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

M. BORREILL Philippe, conseiller municipal à M. COSTE Michel, Maire,
M. CARLES Yves, conseiller municipal à M. DUNYACH Denis, adjoint,
M. PUIGMAL Patrick, conseiller municipal à Mme TORRENT Michèle, conseillère municipale,
M. BELTRAN José, Adjoint, à

Absent(s) : M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : M. REDONDO Simon

Le mouvement pour le développement des villes Sous-Préfecture rassemble des personnes physiques, des pôles de centralité, des villes et intercommunalités de moins de 60 000 habitants afin de mener des réflexions pouvant aboutir à une amélioration de leur développement industriel, économique, touristique, santé, sécurité, jeunesse, sports, culture, social, etc... tout en imaginant également des solutions durables concernant les thèmes de la sécurité, de la jeunesse et de l'éducation et couvrant la majorité des sujets garantissant la tenue de l'arc républicain et la promotion des classes moyennes.

L'association se veut autant laboratoire d'idées qu'un instrument de promotion des territoires (villes sous-préfectures, établissement public de coopération intercommunale – EPCI, villes moyennes, pôles de centralité, etc...). Elle est au service de l'intérêt général.

L'objet de l'association pourra être définie par le manifeste suivant : « nous sommes la France des bourgs, des villages, des villes moyennes, des villes de centralité ; nous sommes Châteaudun, Neufchâteau, Saint-Benoît, Château-Chinon, Jonzac, Barcelonnette, Confolens, Aubusson, Le Marin, Lesparre-Médoc, Lorient, Calais, Pointe-à-Pitre, Béziers, Dax, Mulhouse, Saint-Laurent-du-Maroni... ».

La France compte 235 villes (et EPCI) Sous-Préfectures, villes, territoires, pôles de centralité qui ont besoin de soutiens et de forces, de se fédérer, de se rassembler.

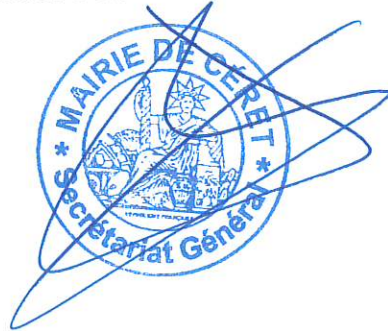
Pour l'année 2024, la commune de Céret versera, au titre de son adhésion, une cotisation d'un montant de 50 Euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Entendu le rapport et après en avoir délibéré,
DECIDE
à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune de Céret à l'association Mouvement de développement des 235 villes sous-préfecture et le paiement des cotisations s'y rapportant,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les formalités relatives à cette adhésion et à acquitter sa cotisation chaque année,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget de la commune.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.

Le Maire de CERET
Michel COSTE



Le secrétaire de séance,
REDONDO Simon